

## Conférence de Dubaï sur les changements climatiques : Dimanche 3 décembre 2023

Parallèlement aux événements ministériels de haut niveau sur le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique (NOCC) et sur les transitions justes, les négociations ont porté sur diverses questions. Des consultations informelles ont notamment été organisées sur le NOCC, le Bilan mondial (BM), l'atténuation, les méthodes de transition juste et l'Objectif mondial d'adaptation (OMA). Plusieurs réunions relatives aux approches fondées sur le marché ont été organisées, notamment un groupe de contact conjoint chargé d'aborder les liens entre les paragraphes 2 et 4 de l'articles 6 de l'Accord de Paris.

### Événements ministériels de haut niveau

**NOCC :** En ouvrant l'événement, le Président de la CMA 5, Sultan Al Jaber, a souligné l'importance du financement et de la confiance pour le processus de la CCNUCC. Le Secrétaire exécutif de la CCNUCC, Simon Stiell, a souligné qu'un résultat solide sur le NOCC est nécessaire pour assurer un changement de cap lors du prochain cycle de contributions déterminées au niveau national (CDN).

Jeffrey Sachs, de l'Université de Columbia, a appelé, entre autres, à : taxer les émissions de CO<sub>2</sub> historiques et actuelles ; accroître la capitalisation des banques multilatérales de développement (BMD), en admettant que cela nécessite un ajustement des parts ouvrant un droit de vote ; et réformer les systèmes de notation de crédit pour améliorer l'accès aux capitaux privés.

Les ministres ont ensuite exposé leurs attentes. Concernant les délais, la plupart ont mis l'accent sur la combinaison d'un objectif réalisable à court terme et d'un objectif à long terme plus ambitieux pour 2050. Beaucoup ont souhaité un objectif à court terme sur dix ans ; d'autres ont suggéré un objectif sur cinq ans assortis de révisions cycliques du quantum.

Concernant les sources, tous ont mis l'accent sur le financement public des pays développés au cœur de l'objectif, certains exhortant à élargir la base des contributeurs conformément aux responsabilités et capacités actuelles et futures. La plupart ont appelé à mobiliser des financements privés et à mettre en œuvre des approches telles que les prélèvements comme deuxième niveau de l'objectif. Certains ont par ailleurs mis en avant un alignement plus large des flux financiers, notamment par le biais d'incitations politiques, comme troisième niveau.

Concernant le processus permettant de parvenir à une décision en 2024, certains ont souhaité au moins trois réunions du programme de travail spécial pour des négociations sur des bases textuelles, éventuellement en parallèle de la poursuite des dialogues d'experts techniques (CET), et beaucoup ont mis l'accent sur un engagement ministériel précoce.

Parmi les autres points soulevés :

- déterminer le quantum en fonction des besoins et des priorités des pays en développement et en s'appuyant sur les meilleures données scientifiques disponibles ;

- assurer un suivi transparent de la mise en œuvre de l'objectif ;
- les défis découlant des financements mixtes ;
- orienter rapidement les fonds vers le soutien à l'expansion des énergies renouvelables ;
- donner la priorité au soutien pour les pays les plus vulnérables et les plus pauvres ; et
- un meilleur alignement des flux financiers pour soutenir l'atténuation et un développement résilient aux changements climatiques.

La Présidence préparera une synthèse des discussions pour examen à la CMA 5.

**Transition juste :** En ouvrant la table ronde, le Président de la CMA 5, Sultan Al Jaber, a estimé impératif de parvenir à une transition juste et équitable où les pays en développement n'auront pas à choisir entre l'action climatique et le développement.

Le Secrétaire exécutif de la CCNUCC, Simon Stiell, a mis l'accent sur l'innovation pour tracer une voie politique qui permette de mettre en œuvre une transition juste et a encouragé les Parties à s'engager dans des discussions significatives à Dubaï.

Nicholas Robins, de la London School of Economics, a appelé à un programme de travail: qui place les personnes au cœur de l'action climatique ; qui soutienne les priorités des CDN ; qui adopte une approche systémique du développement économique et sociétal ; et qui développe des solutions accessibles de financement climatique.

Manal Shehabi, de l'Université d'Oxford, a souligné qu'il y a des opportunités de développement durable dans la conduite de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et a pointé le besoin d'établir un processus intégrateur et inclusif pour une transition juste.

Au cours des discussions entre ministres et des interventions de la société civile, plusieurs idées concernant le programme de travail ont été soulevées, notamment que celui-ci devrait :

- lutter contre les inégalités ;
- divulguer les meilleures pratiques et développer des approches adaptées aux contextes nationaux ;
- intégrer la problématique de genre ;
- englober toute une gamme de secteurs, et pas uniquement l'énergie ;
- couvrir l'atténuation, l'adaptation, et les pertes et préjudices ;
- éviter les mesures unilatérales ou punitives ;
- refléter les responsabilités communes mais différenciées et les capacités respectives ; et
- fournir des moyens de mise en œuvre grâce à des programmes financiers améliorés ainsi qu'un soutien aux agriculteurs.

### Atténuation

#### Programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes :

Lors des consultations informelles, coanimées par Kay Harrison (Nouvelle-Zélande) et Carlos Fuller (Belize), les Parties ont continué à identifier les éléments qu'elles souhaitent voir dans une décision

sur le programme de travail. Des points de vue divergents ont été exprimés, notamment sur l'opportunité d'inclure des messages politiques de haut niveau sur l'urgence de l'atténuation et la nécessité d'intensifier l'action, certains exhortant à éviter les doublons avec les travaux dans le cadre du BM.

Plusieurs Parties ont encouragé l'inclusion de références aux moyens d'accroître le niveau d'ambition en matière d'atténuation, par exemple en augmentant la part des énergies renouvelables et en promouvant l'efficacité énergétique. D'autres ont déclaré que le résultat du programme de travail doit être non prescriptif et ne pas aboutir à de nouvelles cibles ou objectifs, et ont préféré que la décision se concentre sur les moyens d'améliorer le programme de travail au cours de l'année à venir.

Des points de vue divergents subsistaient également au sujet de l'inclusion d'éléments des rapports issus des dialogues mondiaux dans le texte de la décision. Certaines Parties préféraient se limiter à reconnaître le rapport dans son ensemble afin de garantir une représentation équilibrée des points de vue. Les consultations vont se poursuivre.

**Programme de travail sur la transition juste :** Des consultations informelles coanimées par Selam Abeb (Éthiopie) et Luisa Roelke (Allemagne) se sont réunies après avoir laissé aux Parties le temps d'examiner le projet de texte et de coordonner leurs positions. Certains ont accueilli favorablement le projet et les modifications proposées concernant les dispositions institutionnelles et le calendrier, et ont suggéré d'ajouter des références aux droits de l'homme et au droit du travail, au genre et à l'inclusivité.

De nombreuses Parties en développement ont déploré que le texte ne reflète pas leurs points de vue et ont refusé de l'utiliser comme base de négociations. La principale préoccupation de ces Parties était la « vérialité » du projet de texte visant à garantir que la transition soit véritablement « juste ». Les Parties se réuniront à nouveau en consultations informelles pour examiner une nouvelle version du texte.

**Questions relatives à l'article 6 : Directives concernant le paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris (démarches concertées) :** Lors des consultations informelles coanimées par Maria AlJishi (Arabie saoudite) et Peer Stiansen (Norvège), les Parties ont indiqué leurs préférences au sujet d'un projet de section textuelle relative à l'autorisation, comprenant des sous-sections sur le calendrier, le contenu, la révision et révocation des autorisations pour les démarches concertées, les résultats d'atténuation transférés au niveau international (ITMO), et les entités compétentes. Certaines Parties ont identifié les domaines dans lesquels elles estimaient que les décisions antérieures de la CMA fournissaient déjà les orientations nécessaires en matière d'autorisation, et ont appelé à la cohérence. D'autres ont signalé les domaines dans lesquels les textes des sous-sections pourraient être rationalisés.

Divers groupes ont appelé à clarifier d'abord la définition des « démarches concertées ». Un groupe a suggéré que les démarches concertées doivent impliquer au moins deux Parties, tandis que d'autres ont souligné que certaines utilisations internationales des ITMO, telles que le Programme de compensation et de réduction des émissions de carbone pour l'aviation internationale (CORSA), ne correspondraient pas à cette définition.

Concernant les démarches concertées, des points de vue divergents ont été exprimés quant au caractère obligatoire, volontaire ou en tous cas nécessaire du formulaire d'autorisation. Concernant les ITMO, la question de savoir si les Parties pourront revoir l'autorisation des ITMO à tout moment ou seulement à condition que ceux-ci n'aient pas été préalablement transférés, annulés ou utilisés à quelque fin que ce soit, a également généré des divergences. Il a par ailleurs été question de définir si les révocations d'autorisations des ITMO devraient être permises et, le cas échéant, dans quelles circonstances. Les Parties ont en outre hésité sur les options possibles pour définir le stade le plus approprié pour l'enregistrement des autorisations des ITMO, à savoir: à tout moment ; avant d'enregistrer les résultats d'atténuation; au moment de les enregistrer; ou après les avoir enregistrés. Certains ont contesté la nécessité d'une sous-section

sur les entités compétentes. Les consultations sur la section relative aux autorisations vont se poursuivre.

**Directives concernant le paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris (mécanisme) :** Au cours des consultations informelles coanimées par Kate Hancock (Australie) et Sonam Tashi (Bhoutan), les Parties ont examiné le projet de texte de décision pour une recommandation à la CMA. Les Co-facilitateurs ont demandé aux Parties d'exprimer leurs points de vue sur la première section du texte, relative aux activités d'évitement des émissions et d'amélioration de la conservation.

La plupart des Parties se sont opposées à toute référence à l'évitement d'émissions et ont souhaité conclure cette discussion à cette session. Certaines Parties ont fait valoir qu'il n'était pas nécessaire de fournir des orientations supplémentaires, dans la mesure où tous les exemples donnés d'activités possibles d'évitement d'émissions peuvent déjà être couverts par la réduction ou l'élimination des émissions. D'autres Parties ont apprécié l'option dans le texte séparant l'évitement d'émissions de l'amélioration de la conservation, en estimant que la première n'est pas une nouvelle catégorie acceptable au titre de l'article 6.4, et que la seconde est déjà couverte par les activités d'amélioration de l'élimination.

**Consultations informelles conjointes sur les paragraphes 2 et 4 de l'article 6 :** Maria AlJishi (Arabie Saoudite) et Peer Stiansen (Norvège) ont coanimé les consultations informelles conjointes. Ils ont expliqué que les consultations porteraient sur le transfert d'unités et l'autorisation.

Concernant le transfert d'unités, les Parties se sont exprimées sur la question de savoir si le registre international au titre de l'article 6.2, le registre du mécanisme de l'article 6.4 et les registres nationaux devraient être connectés et, le cas échéant, de quelle façon. Les Parties se sont penchées sur le but de connecter les registres, par exemple identifier le suivi, ou permettre le transfert d'unités, ou simplement « extraire et visualiser » des données et des informations. Plusieurs Parties ont souligné la nécessité d'une connexion entre le mécanisme et les registres internationaux, pour permettre le transfert des réductions d'émissions autorisées au titre de l'article 6.4, du mécanisme vers le registre international. D'autres Parties ont déclaré que la connexion devrait être limitée au suivi et à « l'extraction et visualisation » de données, et de devrait pas servir à faciliter de transferts. Une partie a noté que les réductions d'émissions non autorisées au titre de l'article 6.4 devraient passer du mécanisme aux registres nationaux, et plusieurs Parties ont noté que seules les réductions d'émissions autorisées au titre de l'article 6.4 devraient passer du mécanisme au registre international.

### Adaptation

**Programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'Objectif mondial en matière d'adaptation :** La Co-animatrice Janine Felson (Belize) a organisé des consultations informelles.

Un groupe s'est dit préoccupé du fait que les discussions de la veille, qui ont laissé les Co-facilitateurs sans mandat pour rédiger un texte de décision sur la base des domaines de convergence, aient effacé les progrès réalisés depuis la CdP 27. Le délégué a proposé de travailler à partir des domaines de convergence et de garder le cadre simple et facile à adopter.

Plusieurs groupes de pays en développement ont réitéré l'importance du cadre et les éléments clés qu'ils souhaitent y inclure, comme les principes, les objectifs généraux et des dispositions fortes sur les moyens de mise en œuvre.

Deux groupes de pays en développement ont souligné comme priorité d'avoir un chapeau avant les objectifs qui énonce que les pays développés fournissent et continueront à montrer la voie en matière de moyens de mise en œuvre, y compris à travers des ressources financières qui doivent prendre la forme de subventions et dans des conditions très avantageuses.

Les pays en développement ont souligné que le cadre devrait être fondé sur la science et accueillir les contributions et ateliers du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Un groupe de pays en développement a souligné la nécessité d'un point autonome à l'ordre du jour commun des organes

subsidiaries (SB) sur l'OMA, qui puisse être confié à un groupe de contact à composition non limitée, et le besoin d'établir un groupe de travail d'experts pour élaborer des indicateurs.

Les Parties sont convenues de donner mandat immédiatement aux Co-facilitateurs pour rédiger un texte. Certains ont suggéré que le texte regroupe les points de convergence ; d'autres ont préféré qu'il saisisse tous les points de vue et toutes les propositions. Certains groupes de pays en développement ont indiqué qu'ils avaient présenté plusieurs communications et que celles-ci devraient être intégrées également. D'autres groupes entendent formuler des propositions supplémentaires que les Co-facilitateurs pourront intégrer dans le projet.

**Rapport du Comité de l'adaptation (CA) et examen des progrès accomplis :** Lors des consultations informelles, les Co-facilitatrices Roberta Ianna (Italie) et Pilar Bueno (Argentine) ont proposé que les Parties examinent d'abord le projet de texte sur le rapport du CA, avant de se pencher sur le texte relatif à l'examen des travaux du CA.

Un groupe de pays en développement a préféré examiner d'abord le texte relatif à l'examen du CA, en soulignant qu'il avait besoin de temps pour se coordonner sur le projet. Plusieurs autres groupes et pays s'y sont opposés, en signalant des convergences et la volonté de progresser.

Certaines Parties ont partagé leurs points de vue sur le texte du rapport et beaucoup ont fourni des suggestions textuelles. Quelques Parties ont préféré un texte unique pour le rapport et l'examen. Les Co-moderatrices ont invité les Parties à discuter de manière informelle et annoncé qu'elles produiront un projet de texte sur les deux questions en un seul document.

**Plans nationaux d'adaptation (PNA) :** Lors des consultations informelles, les Co-facilitateurs Antwi-Boasiako Amoah (Ghana) et Jens Fugl (Danemark) ont indiqué avoir produit un document comportant une première section reproduisant le texte issu de la 58<sup>e</sup> session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI 58), qui a eu lieu en juin 2023, autrement appelé « Texte de Bonn », et une deuxième section recueillant les opinions exprimées à ce jour lors de la SBI 59. Ils ont indiqué que certaines parties de la section 2 reprenaient le texte de Bonn, et ont proposé de commencer par ce dernier dans le but d'avancer.

Les Parties ont été en désaccord sur la pertinence de : mandater les Co-facilitateurs pour qu'ils intègrent la deuxième section au texte de Bonn s'ils le jugent approprié ; ou travailler ensemble sur le texte de Bonn, paragraphe par paragraphe. Les discussions se poursuivront de manière informelle.

### **Pertes et préjudices**

**Rapport du Comité exécutif (ExCom) du Mécanisme international de Varsovie sur les pertes et préjudices associés aux impacts des changements climatiques (WIM) :** Les Co-facilitateurs Lucas di Pietro (Argentine) et Cornelia Jäger (Autriche) ont animé des consultations informelles et ont sollicité les points de vue des Parties sur un projet de texte.

En général, la plupart des Parties ont accueilli favorablement le texte ainsi que le rapport du Comité exécutif. Un groupe, soutenu par quelques Parties, s'est opposé à l'accueil du rapport et a suggéré de noter plutôt avec inquiétude que la composition des membres du Comité exécutif empêche certaines Parties de participer pleinement à ses travaux.

Concernant le texte, plusieurs Parties ont suggéré de remplacer les références aux « organisations, organismes, réseaux et experts (OBNE) » par « organismes et organisations compétents » ou « organismes et experts compétents », en estimant que le sigle « OBNE » est généralement utilisé au sujet du Réseau de Santiago. Certains groupes de pays en développement ont également proposé la traduction des résultats dans toutes les langues officielles de l'ONU. Un pays en développement a proposé un texte invitant les Parties à envisager d'accueillir de futures réunions du Comité exécutif. Les consultations informelles vont se poursuivre.

**Réseau de Santiago:** Lors des consultations informelles, la Co-animatrice Cornelia Jäger (Autriche) a sollicité des avis sur le projet de décision relatif à une recommandation concernant l'accueil du Secrétariat du Réseau de Santiago. Toutes les

délégations ont souhaité disposer de plus de temps pour mener des consultations sur le texte, mais de nombreux pays en développement ont pourtant souligné parmi leurs priorités: une présence régionale appropriée pour servir les États et les peuples vulnérables ; des délais adaptés à une opérationnalisation rapide ; et une répartition équitable de l'assistance technique.

Les Parties sont provisoirement convenues de recommander comme hôte le consortium composé du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. De nombreuses Parties ont déclaré qu'elles souhaitaient l'adoption du protocole d'accord lors de cette session. Des consultations informelles vont avoir lieu.

### **Financement**

**Financement à long terme:** Lors des consultations informelles, le Co-Facilitateur Gard Lindseth (Norvège) a sollicité les points de vue des Parties sur le projet de texte. Celles-ci ont accueilli favorablement sa structure, en notant un certain potentiel de rationalisation, et ont suggéré que divers paragraphes soient supprimés ou révisés. Les pays en développement ont reconnu les progrès réalisés, mais ont martelé que les besoins se chiffrent en milliers de milliards. Ils ont réitéré leur opposition aux références à des projections sur des années au-delà de 2021 et ont souligné l'importance des méthodologies convenues pour faire le suivi du financement climatique.

Plusieurs pays en développement ont soutenu une référence à un cadre de partage du fardeau pour la réalisation de l'engagement des pays développés, contrés par un pays développé qui a souligné la nature collective de l'objectif. Le pays développé a également souligné l'importance des environnements propices pour attirer des financements privés, a appelé à une ventilation des promesses annuelles et pluriannuelles, et a souligné que les subventions ne sont pas toujours l'approche la plus appropriée car elles pourraient supplanter les plans d'investissement. Les discussions se poursuivront dans le cadre de consultations informelles.

**NOCC:** Lors des consultations informelles, la Co-facilitatrice Amena Yauvoli (Fidji) a sollicité les avis des Parties sur le projet de texte, qui contenait plus de 200 paragraphes et une annexe. Notant de nombreuses convergences sur certaines parties du projet, les Parties ont souligné la nécessité de rationaliser le texte et de mettre en évidence les ensembles d'options. Un groupe de pays en développement a suggéré de supprimer les domaines de divergence, mais d'autres s'y sont opposés en appelant à des discussions plus approfondies.

Les délégués ont réfléchi à la meilleure façon de faire la transition vers un processus de négociation pendant l'année 2024. Rappelant les discussions de la CMA 3, plusieurs groupes et Parties se sont opposés à l'établissement d'un comité technique ou de transition, et ont suggéré d'utiliser le programme de travail spécial et les DET. Certains ont encouragé une participation non limitée aux DET, tandis que d'autres ont souligné la nécessité de soutenir la participation des pays en développement. Certains ont appelé à un engagement de haut niveau sous la forme d'un « véritable dialogue » plutôt qu'une succession de discours.

Concernant les progrès substantiels à réaliser, certains ont souligné la convergence sur la structure multi-niveaux de l'objectif, les délais, et les dispositions en matière de transparence. Certains ont mis en garde contre toute discussion susceptible de préempter le résultat et ont souligné les liens entre les divers éléments de l'objectif. Les Co-facilitateurs réviseront le projet de texte.

### **Mise au point et transfert de technologies**

**Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie (CET) et du Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC) :** Lors des consultations informelles, les Co-animatrices Elfriede Anna More (Autriche) et Vositha Wijenayake (Sri Lanka) ont invité les Parties à partager leurs points de vue sur le texte du projet révisé. Plusieurs pays développés se sont opposés au nouveau texte, affirmant qu'il dépassait la fonction et le mandat du CRTC. Plusieurs pays en développement ont

accueilli favorablement le projet, le considérant comme une bonne base de discussion. Les consultations informelles vont se poursuivre.

### **Bilan mondial**

**Premier bilan mondial :** Lors des consultations informelles, les Co-facilitateurs Alison Campbell (Royaume-Uni) et Joseph Teo (Singapour) ont demandé des commentaires sur les sections de « l'outil » relatives aux pertes et préjudices et aux mesures de riposte.

Concernant les pertes et préjudices, les pays ont suggéré de souligner avec plus ou moins de force les liens entre l'atténuation et les pertes et préjudices. Beaucoup ont souligné que les conclusions du GIEC montrent que les pertes et les préjudices sont déjà une réalité, et plusieurs intervenants ont souligné que les besoins associés vont augmenter à défaut de réductions des émissions sur le court terme.

Pour les éléments prospectifs, les pays en développement ont proposé un mandat pour un processus permettant de mesurer et de surveiller les pertes et préjudices à l'aide des rapports biennaux sur la transparence (RBT). Ils ont suggéré des mesures communes et la recherche d'un mandat pour une interface de données permettant de regrouper les données fournies sur ces mesures, le tout soutenu par une assistance technique et un renforcement des capacités suffisants. Certains pays développés n'étaient pas d'accord, suggérant que des inventaires nationaux seraient prématurés. D'autres étaient disposés à s'engager, en soulignant que la fourniture d'informations sur les pertes et préjudices dans les RBT est volontaire.

Les pays en développement ont salué les premières promesses de don au profit du fonds et les modalités de financement, et ont appelé à une augmentation des ressources après la phase initiale de capitalisation. Ils ont souligné que le financement des pertes et préjudices doit être nouveau, supplémentaire, prévisible et permanent. Un groupe de pays en développement a suggéré de porter ce montant à 100 milliards USD par an d'ici 2030.

Des pays développés ont suggéré d'autres références à des accords de financement et ont appelé à assurer la complémentarité et la cohérence des différents dispositifs, en citant à titre d'exemple le Bouclier mondial contre les risques climatiques. Des pays développés ont également évoqué la nécessité d'inclure des sources de financement nouvelles et novatrices, ainsi qu'une base élargie de donateurs.

Plusieurs pays développés, soutenus par un groupe de pays en développement, ont appelé à accorder davantage d'attention aux événements à évolution lente, en particulier l'élévation du niveau de la mer, avec ses implications en termes de droit maritime et d'intégrité étatique. Certains ont également demandé un paragraphe sur les droits de l'homme, le genre, les peuples autochtones et les personnes en situation de handicap.

Concernant les mesures de riposte, la majeure partie des discussions a porté sur les éléments prospectifs. De nombreux pays en développement ont appelé à mettre davantage l'accent sur la transition juste, notamment en lui attribuant une section propre.

L'idée d'optimiser les avantages positifs des mesures de riposte a été soutenue, certains soulignant les co-avantages en matière de santé. Certains pays en développement ont évoqué la nécessité de spécifier les impacts négatifs, tels que les impacts socio-économiques, la capacité d'adaptation réduite et l'augmentation des inégalités. Un groupe a souligné les effets des mesures unilatérales.

Un groupe de pays en développement a soutenu l'élargissement des paragraphes relatifs à l'élaboration de méthodologies et d'outils, d'études de cas et de partenariats et réseaux de renforcement des capacités, ce à quoi plusieurs pays développés se sont opposés.

Des références à la diversification économique ont reçu des soutiens. Plusieurs pays développés ont appelé à une formulation plus forte sur les opportunités économiques découlant des mesures alignées sur l'objectif de réchauffement de 1,5°C, en particulier par comparaison à un scénario de statu quo. Les consultations informelles doivent se poursuivre.

### **Mesures de riposte**

**Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris :** Lors des consultations informelles coanimées par Peter Govindasamy (Singapour) et Catherine Goldberg (États-Unis), les Parties ont demandé plus de temps pour examiner le texte du projet de décision. Quelques pays développés ont estimé que le nouveau projet de texte était complet et ont souligné qu'il n'existe aucun mandat pour négocier de nouveaux outils. Un pays en développement a souligné que le texte n'aborde toujours pas l'examen à mi-parcours du plan de travail sexennal du forum et de son Comité de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre (KCI). Les consultations informelles se sont poursuivies dans la soirée.

### **Agriculture**

**Initiative commune de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire :** Lors des consultations informelles coanimées par Una May Gordon (Jamaïque), les Parties ont discuté de la proposition d'un groupe visant à créer un groupe de coordination. Plusieurs pays, peu familiers des détails de la proposition, ont posé des questions sur le coût, le rôle et la logistique du groupe de coordination, par exemple si celui-ci serait habilité à faire directement des recommandations au SBI et à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA). Les discussions se sont poursuivies de manière informelle.

### **Questions administratives, financières et institutionnelles**

Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) a coprésidé un groupe de contact dont les discussions ont été centrées sur une note du Secrétariat décrivant sa politique ainsi que ses critères d'engagement et de collaboration avec les parties prenantes non Parties. Les Parties ont demandé des éclaircissements sur le mandat de ladite note, sur son statut et sur la manière d'y répondre.

Le Secrétariat a rappelé que la SBI 58 avait mandaté la préparation de cette note et a souligné la continuité des travaux du Secrétariat en matière de diligence raisonnable. Kumarsingh a souligné que les Parties ne sont pas censées s'engager dans des négociations sur la politique d'engagement, et qu'elles pourraient simplement en prendre note. Il a invité le GROUPE ARABE et les autres Parties intéressées à soumettre des questions au Secrétariat et à s'engager de manière informelle, en notant qu'il proposera un projet de conclusions avant les prochaines consultations.

### **Dans les couloirs**

Des premières versions de textes sont apparues pour presque tous les points de l'ordre du jour. La plupart ont été acceptés ; quelques-uns ont été rejetés. Les Co-facilitateurs de l'Objectif mondial d'adaptation ont reçu mandat de rédiger un texte dans l'après-midi. Le programme de travail pour une transition juste, les rapports du CET et du CRTC, et quelques autres textes n'ont pas été bien accueillis. Les Co-animateurs ont été renvoyés à leurs copies, avec des instructions parfois peu claires de la part des Parties.

Pour d'autres questions, une deuxième version semble à portée de main, mais la crainte subsiste de voir ces textes excessivement « gonflés ». Le nouveau texte sur l'objectif chiffré de financement collectif compte plus de 200 paragraphes, même si de nombreux délégués ont rapidement souligné qu'il comportait beaucoup de convergences et de doublons. Alors que la salle du BM finalisait sa lecture du texte, un négociateur redoutait l'« inévitable croissance » de l'outil, et un autre d'ajouter que le texte « devra présenter des options juste pour être considéré comme acceptable par tout le monde ».

La transition juste est devenue le sujet brûlant du jour. Certains ont réclamé une section sur la transition juste dans le BM, en signalant son caractère central pour l'avenir de l'action climatique. Après plusieurs retards dans la convocation des consultations informelles pertinentes, quelqu'un a déploré le risque « de jeter à la poubelle une occasion unique qui nous donne une chance de parler de justice », en estimant que ce programme de travail est la décision centrale de la CdP 28.